

RAPPORT D'ACTIVITÉ LOCAL

2025

Occitanie

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

Trois questions à **Marc Guerrier de Dumast**, directeur territorial handicap du FIPHFP en Occitanie



Vingt ans après la loi de 2005, quel regard portez-vous sur son impact dans la Fonction publique et dans votre région ?

Dans notre région, le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap est de 7,61 % en 2025, soit plus de 1,2 points au-dessus de la moyenne nationale. Ce chiffre est significatif de notre engagement commun à faire reconnaître tous les handicaps.

Le FIPHFP est aujourd'hui un acteur incontournable et reconnu qui se doit d'être un acteur à la fois expert et innovant, offrant un accompagnement de proximité aux employeurs publics et à leurs agents en situation de handicap.

D'ici 2030, le FIPHFP a l'ambition d'avoir fait en sorte que les employeurs publics d'Occitanie aient atteint un taux d'emploi des personnes en situation de handicap au moins égal au taux légal dans chacun des 3 versants de la Fonction publique et chacune des 3 catégories A, B et C.

Pouvez-vous nous partager un événement ou un partenariat qui illustre le dynamisme de votre région en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ?

Le mardi 16 décembre 2025, un webinar a été organisé par le FIPHFP Occitanie, via son Handi-Pacte, dédié à la présentation du guide méthodologique « Élaborer et évaluer une politique handicap dans la Fonction publique », lequel a été suivi par plus de 600 participants.

Ce guide vise ainsi à proposer un cadre clair et adapté à chaque contexte pour accompagner pas à pas les employeurs publics souhaitant élaborer ou évaluer leur politique handicap, et le cas échéant conventionner avec le FIPHFP, en complément des outils existant comme l'autodiagnostic handicap.

Les étapes décrites – 1/ cadrer la démarche, 2/ réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif, 3/ élaborer un plan d'actions prospectif et chiffré - proposent ainsi une méthode travail pouvant être mise en œuvre en s'appuyant sur l'implication d'une multiplicité d'acteurs : personnels de direction (DG, DGA, acteurs RH), référent handicap, managers, partenaires sociaux ou les agents eux-mêmes.

Si vous deviez résumer, en une phrase, l'action du FIPHFP en 2025 dans votre région, quelle serait-elle ?

L'étape occitane du Tour de France des 20 ans du FIPHFP s'est tenue mardi 4 novembre au Museum de Toulouse, réunissant de nombreux acteurs de la Fonction publique de la région autour d'un même engagement : faire progresser l'inclusion et l'égalité des chances dans l'emploi public.

Cette journée fut un moment de consécration. Une consécration de l'engagement de cette communauté des acteurs du handicap qui agissent, qu'ils soient professionnels de santé, directeurs RH, référents handicap, psychologues du travail, ergonomes, assistantes social ou partenaires de l'emploi public : tous œuvrent pour améliorer au quotidien le recrutement et le maintien dans l'emploi public.





Sommaire

Actualités 2025
dans la région Occitanie

.....page 4

Chiffres
clés 2025

.....page 8

Comité local
Occitanie

.....page 12

Actualités 2025

Une année riche en temps forts en Occitanie

Webinaire thématique « Accompagner le reclassement des agents en situation de handicap dans la Fonction Publique »

Le FIPHFP, via son Handi-Pacte en Occitanie, a proposé, en février 2025, un webinaire thématique intitulé « Accompagner le reclassement des agents en situation de handicap dans la Fonction publique », qui a réuni plus de 1600 participants connectés de toute la France. Cette forte mobilisation témoigne de l'intérêt des employeurs publics, des responsables RH et des référents handicap pour les enjeux liés au reclassement professionnel, un moment clé du maintien dans l'emploi lorsque l'état de santé d'un agent évolue.

L'événement a permis de présenter en détail le guide pratique du même nom, élaboré par l'équipe du Handi-Pacte Occitanie avec l'appui de juristes spécialistes, dont Florent Le Fraper Du Hellen. Ce document constitue un outil opérationnel pour comprendre le cadre juridique du reclassement, les obligations des employeurs selon les statuts des agents et les étapes à suivre à travers des cas concrets.

Le webinaire a alterné apports méthodologiques, éclairages juridiques et illustrations pratiques, offrant aux participants des repères précis pour structurer leurs démarches de reclassement et sécuriser les parcours professionnels. La séance a également été l'occasion d'échanger via des sessions de questions-réponses, renforçant l'utilité de ces rendez-vous numériques pour partager bonnes pratiques et retours d'expérience.



Consultez
le guide pratique

Fonction publique hospitalière : une journée FIPHFP-ANFH dédiée au maintien dans l'emploi

120 participants se sont réunis, le 23 septembre 2025, à Carcassonne, à l'occasion d'une journée dédiée au maintien dans l'emploi dans la fonction publique hospitalière. Cette journée était co-organisée par le FIPHFP et l'ANFH Occitanie, en lien avec les Ressources Handicap Mutualisés du territoire.

Cette rencontre a constitué un temps fort d'échanges entre employeurs publics, responsables RH et acteurs de terrain confrontés aux enjeux d'absentéisme, de désinsertion professionnelle et de sécurisation des parcours. La matinée s'est ouverte sur un point d'actualité du FIPHFP et de son Handi-Pacte, suivi de la présentation des résultats d'une enquête régionale consacrée à l'absentéisme dans les établissements hospitaliers, apportant des données objectivées et des pistes d'action. Une table ronde réunissant médecin du travail, responsable RH et représentante du personnel a permis de croiser les regards et de partager des retours d'expérience concrets. Des apports juridiques et méthodologiques sont venus compléter les échanges afin d'outiller les établissements dans leurs démarches de prévention et d'accompagnement.

«Santé mentale et emploi : comprendre, prévenir et agir»

L'Hôtel Dieu de Toulouse (Salle des pèlerins) a accueilli, le 9 octobre 2025, l'événement « Santé mentale et emploi : comprendre, prévenir et agir », co-organisé par l'Agefiph et le FIPHP dans le cadre de la Grande Cause nationale Santé mentale 2025.

Cette rencontre en présentiel a réuni environ 200 participants, parmi lesquels des employeurs publics, référents handicap, responsables RH et partenaires du territoire, autour d'un objectif commun : mieux comprendre les enjeux de la santé mentale au travail et identifier des actions concrètes pour la prévention et l'accompagnement.

La matinée a été structurée autour d'apports d'experts, de présentations de données contextuelles et de bonnes pratiques pour sensibiliser, prévenir et agir en milieu professionnel. Les échanges ont permis d'éclairer le contexte national et les orientations gouvernementales, d'aborder la santé mentale dans sa dimension globale et spécifique au travail, et de présenter des outils et ressources disponibles pour accompagner les organisations dans leurs démarches.

L'événement a également donné la parole à des acteurs spécialisés tels que l'Observatoire régional de la Santé mentale, offrant des témoignages et des perspectives enrichissantes pour les participants.

Organisée à la veille de la Journée mondiale de la santé mentale, cette rencontre a contribué à promouvoir une culture professionnelle plus attentive au bien-être psychologique des agents.



Conférence « Santé mentale et emploi :
comprendre, prévenir et agir » à L'Hôtel Dieu de Toulouse
(Salle des pèlerins), le 9 octobre 2025.



Retour sur l'étape occitane du Tour de France des 20 ans du FIPHFP

Mardi 4 novembre 2025, le Museum de Toulouse a accueilli l'étape occitane du Tour de France des 20 ans du FIPHFP, organisée par le FIPHFP à l'occasion du 20ème anniversaire de la loi de 2005 et de son action en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cet événement régional a rassemblé près de 150 participants, témoignant de l'engagement continu des employeurs publics, des partenaires institutionnels et des acteurs de l'inclusion professionnelle autour d'un agenda riche en échanges et retours d'expérience.

La matinée a débuté par une série de tables rondes et interventions sur l'histoire et l'impact du FIPHFP en Occitanie, mettant en perspective deux décennies d'actions territoriales et les avancées réalisées en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, d'accessibilité et de sensibilisation.

Une 1ère table ronde associant Séverine Baudouin, directrice adjointe du FIPHFP, et Jean-François Chossy, ancien député et rapporteur de la loi du 11 février, a permis de revenir sur le contexte de création de cette loi qui a donné naissance au FIPHFP.

Dans un deuxième temps, la place du FIPHFP dans son écosystème en Occitanie a été évoquée avec les interventions d'Isabelle Darolle, déléguée régionale adjointe de l'Agefiph, de Jean-Luc Abitteboul, délégué régional de Cheops, de Frédéric Leclerc, chef du Service Emploi et Adjoint au Chef de Pôle 3E au sein de la DREETS et de Marc de Dumast, directeur territorial handicap du FIPHFP en Occitanie. Les échanges ont permis d'évoquer la manière dont le FIPHFP contribue à l'élaboration des politiques publiques en faveur du handicap au sein de la région, et comment le FIPHFP contribue au renforcement des outils et dispositifs co-financés et co-pilotés avec l'Agefiph sur le territoire.

Enfin, la 3^e et dernière table ronde a associé Lucie Bousquié et Hugo Pairot du CHU de Toulouse, Arnaud Ancel de l'ISAE SUPAERO et Frédéric Lacaze de la Ville et Métropole de Toulouse qui ont mis en avant l'impact du FIPHFP sur le niveau de structuration et d'engagement des politiques handicap des employeurs publics, quelle que soit le versant de la Fonction publique concerné.



Le dernier temps fort de cette étape a été la remise des Trophées Emploi public & Handicap, une initiative créée spécialement pour ce Tour de France afin de valoriser les actions exemplaires des employeurs publics dans leur région.

Les lauréats occitans ont été distingués dans plusieurs catégories :

- ▶ **Catégorie Recrutement**
 - La Ville et la Métropole de Montpellier
- ▶ **Catégorie Maintien dans l'emploi**
 - Le CHU de Toulouse
- ▶ **Catégorie Communication / Sensibilisation**
 - Le centre de gestion de l'Hérault
- ▶ **Catégorie Accessibilité universelle**
 - La Ville et Métropole de Toulouse
- ▶ **Coup de coeur du Jury**
 - La Mairie de Rieux-Minervois
- ▶ **Coup de coeur du public**
 - L'IMT Mines d'Alès



Retrouvez le film best off
de cette étape ici



L'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace a renouvelé,
le mardi 4 novembre à Toulouse, sa convention avec le Fonds pour
l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

La publication du Guide Elaborer et évaluer sa politique handicap

Le FIPHFP a publié en décembre 2025, avec l'appui de son Handi-Pacte en Occitanie, le 5^e guide pratique de sa collection sur la thématique : « Elaborer et évaluer sa politique handicap dans la Fonction publique ».

Son objectif : outiller les employeurs publics dans la construction et l'analyse de leur politique handicap au travail. Ce nouveau guide méthodologique propose une démarche structurée pour cadrer une politique handicap, réaliser un état des lieux stratégique, définir des axes d'actions prioritaires et mettre en place des indicateurs d'évaluation adaptés aux contextes organisationnels. La présentation de l'outil s'est faite à l'occasion d'un webinaire national Handicap & Emploi organisé le 16 décembre.

Ce guide s'inscrit dans une collection de ressources pratiques disponibles gratuitement via le centre de ressources du FIPHFP, qui regroupe déjà plusieurs outils en libre accès : fiches mémo, documents d'auto-diagnostic, guides spécialisés (recrutement, reclassement, apprentissage, retour à l'emploi après un cancer, etc.).

Ensemble, ces publications offrent une boîte à outils complète pour accompagner les politiques handicap des employeurs publics, favoriser le partage de bonnes pratiques et soutenir une démarche d'amélioration continue de l'inclusion professionnelle.



Consultez
le guide pratique

Chiffres clés 2025 en Occitanie

(Déclaration 2025 – Situation au 31/12/2024) - Hors employeurs nationaux

Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).



7,61 %

Taux d'emploi direct

de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique (vs 7,09 % pour 2024)



5,79 %

dans la fonction publique d'État

(vs 5,35 % pour 2024)



6,83 %

dans la fonction publique hospitalière

(vs 6,44 % pour 2024)



8,27 %

dans la fonction publique territoriale

(vs 7,67 % pour 2024)



21 145

bénéficiaires de l'obligation d'emploi

(vs 19 477 en 2024)



1 458

dans la fonction publique d'État

(vs 1 306 pour 2024)



5 734

dans la fonction publique hospitalière

(vs 5 333 pour 2024)



13 953

dans la fonction publique territoriale

(vs 12 838 pour 2024)

Les BOE en 2025

Les BOE par statut

Non titulaires	9,73 %
Catégorie A	12,17 %
Catégorie B	18,02 %
Catégorie C	59,21 %
Ouvriers d'État	0,09 %
Emplois particuliers	0,79 %

Les BOE par catégorie

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,58 %
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	4,95 %
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,15 %
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,47 %
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,04 %
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	7,91 %
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,62 %
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,61 %
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	1,29 %
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	82,60 %
Travailleurs sur emplois particuliers	0,79 %

Les BOE par genre

Femmes	69 %
Hommes	31 %

Les BOE par âge

Jusqu'à 25 ans	1,15 %
26 à 40 ans	11,49 %
41 à 55 ans	47,16 %
56 ans et plus	40,20 %

Effectifs / BOE / TED par départements (employeurs assujettis)

Effectifs (ETR)

	FPE	FPH	FPT	Total
Ariège	108	3 233	4 051	7 392
Aude	163	4 708	10 838	15 709
Aveyron	308	4 914	5 338	10 560
Gard	549	11 378	17 568	29 495
Gers	178	3 731	5 416	9 325
Haute-Garonne	13 198	17 092	49 153	79 443
Hauts-Pyrénées	527	5 196	6 169	11 892
Hérault	8 379	15 004	34 748	58 131
Lot	130	2 797	4 723	7 650
Lozère	140	1 852	1 642	3 634
Pyrénées-Orientales	1 144	6 152	13 858	21 154
Tarn	145	4 482	9 270	13 897
Tarn-et-Garonne	195	3 382	5 867	9 444
Total	25 164	83 921	168 641	277 726

[illegible]

Source : Recueil statistiques - DOETH 2025 - Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC



3 604 recrutements réalisés (vs 3 494 pour 2024)

 **dans la fonction
publique territoriale**

532 maintiens dans l'emploi (vs 449 pour 2024)

 dans la fonction
publique territoriale

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ;
PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux



2 037 923 €

contributions émises (vs 2 344 730 € en 2024)

300 438 €



dans la fonction
publique d'État

621 911 €



dans la fonction
publique hospitalière

1 115 574 €



dans la fonction
publique territoriale



4 505 788 €

d'interventions directes financées (vs 5 234 523 € pour 2024)

164 041 €



dans la fonction
publique d'État

712 979 €



dans la fonction
publique hospitalière

3 628 768 €



dans la fonction
publique territoriale

2 205 131 €

dans le cadre des aides plateforme
(vs 2 323 491 € pour 2024)

FPE.....164 041 €

FPH.....249 545 €

FPT.....1 791 546 €

Dont **874 822 €** en faveur de l'apprentissage
(vs 812 695 € pour 2024)

FPE.....67 739 €

FPH.....58 461 €

FPT.....748 622 €

2 300 656 €

au travers des conventions employeurs
(vs 2 911 032 € pour 2024)

FPE.....0 €

FPH.....463 434 €

FPT.....1 837 222 €



8 conventions validées en 2025

en comité local pour un total de

2 067 190 €

2 primo conventions

2 dans la FPT.....473 400 €

6 renouvellements : 1 593 790 €

1 dans la FPE.....177 830 €

1 dans la FPH.....164 200 €

4 dans la FPT.....1 251 760 €

Comité local Occitanie



Fonction publique d'État

Le Préfet de région
ou son représentant

Titulaires

Françoise PORTAL
Sylvain MOLHERAC

Suppléants

Catherine MANEUF
Elodie BUISSON



Fonction publique hospitalière

Titulaires

Allia PILLON
Aurélie VERDIER

Suppléants

Hélène MALTERRE
Delphine DELETOILE



Fonction publique territoriale

Titulaires

Nathalie AURIAC
Sophie TRILLES
Philippe HEIM

Suppléants

Claudie FAUCON-MEJEAN
Jean-Louis COLL
Marie-Thérèse LACOMBE

Organisations syndicales représentatives au plan national

Titulaires

Audrey GONZALES
Christophe CLIMACO
Nathalie DIDIER
Audrey ROSSO
Frédéric DAYMA
Sarah HEURTAULT
Vincent MAZZARON
Ali MOULKHALOUA

Suppléants

Marilyn PAGANO
Honorat RUSTER
Olivier VUILLEMIN
Sabrina SABATIER
Yacina LOILLIER
BAGUIGUI
Lydie BONNARD
Frédéric MASON
Thierry PEREST

Associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

Titulaires

Estève GREGOIRE
Louise COLLE
Luc RATAJCZAK
Thierry SAINT ORENS

Suppléants

Guy BARATHIEU
Cyril DUMAGE
Jean-François
DUCOIN
Denis CHAUVE

Personnalités compétentes dans le domaine du handicap

Rose DAVID
Christine VERNEREY
Marie-Cécile DAUGER

Séances du comité local

- Mercredi 18 mars
- Jeudi 2 juillet
- Vendredi 2 octobre
- Vendredi 11 décembre

Glossaire

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

AS : appuis spécifiques

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD : Contrat à durée déterminée

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CDI : Contrat à durée indéterminée

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller mobilité carrière

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

COG : Convention d'objectifs et de gestion

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFF : Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

ETP : Équivalent temps plein

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FHF : Fédération Hospitalière de France

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SMIC : Salaire minimum de croissance

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

UNEA : Union nationale des entreprises adaptées



2025

www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



La gestion
administrative du
FIPHFP est assurée par
la Caisse des Dépôts
(CDC)

